

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

METAL REPAIR BATONNET EPOXY ACIER 175mm
Numero d'article: 40301005

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

PGMG
RUE DU 8 MAI - ZA DU RETUY
62138 VIOLAINES - FRANCE
Tél 0320606000 Fax 0320606001
fds@pgmg-france.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif


ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

	Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).
Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	ATTENTION
Contient:	Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.
Caractéristique particulière	EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	Les personnes présentant des réactions allergiques aux époxydes devraient éviter le contact avec le produit.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)
METAL REPAIR BATONNET EPOXY ACIER 175mm

Date d'émission 27.04.2022, Révision 21.02.2022

Version 07. Remplace la version: 06

Page 3 / 15

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - 40	Talc (Mg3H2(SiO3)4) CAS: 14807-96-6, EINECS/ELINCS: 238-877-9
20 - 40	Carbonate de calcium CAS: 471-34-1, EINECS/ELINCS: 207-439-9
10 - < 20	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A CAS: 1675-54-3, EINECS/ELINCS: 216-823-5, EU-INDEX: 603-073-00-2, Reg-No.: 01-2119456619-26-0026 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
10 - < 20	Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré EINECS/ELINCS: 701-196-7, Reg-No.: 01-2120118957-46 GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - < 5	Oxyde de titanium CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, Reg-No.: 01-2119489379-17-XXXX
< 5	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol CAS: 90-72-2, EINECS/ELINCS: 202-013-9, EU-INDEX: 603-069-00-0, Reg-No.: 01-2119560597-27-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Carbonate de calcium
CAS: 471-34-1, EINECS/ELINCS: 207-439-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³ , ACGIH
Oxyde de titanium
CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, Reg-No.: 01-2119489379-17-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³

DNEL

Substance
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 22 mg/m ³ (AF=6)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 2.7 mg/kg bw/d (AF=90)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1.61 mg/kg bw/d (AF=150)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 1.9 mg/kg bw/d (AF=40)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6.52 mg/m ³ (AF=10)
Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7
Aucune DNEL disponible.
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,53 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 2,1 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,15 mg/kg bw/day
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 0,6 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,13 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 0,13 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,075 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 0,075 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,075 mg/kg bw/day
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A, CAS: 1675-54-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.75 mg/kg bw/d (AF= 100)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 4.93 mg/m ³ (AF= 12.5)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.5 mg/kg bw/d (AF= 100)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 89.3 µg/kg bw/d (AF= 200)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.87 mg/m ³ (AF= 25)

PNEC

Substance
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré
Eau douce, 70 µg/L (AF=50)
Eau de mer, 7 µg/L (AF=500)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L (AF=100)
Sédiment (Eau douce), 322 µg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 32 µg/kg dw

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)
METAL REPAIR BATONNET EPOXY ACIER 175mm

Sol, 23 µg/kg dw
Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
Sédiment (Eau de mer), 0,026 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 0,262 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,2 mg/L
Eau de mer, 0,005 mg/L
Eau douce, 0,046 mg/L
Sol, 0,025 mg/kg
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A, CAS: 1675-54-3
Sédiment (Eau douce), 0.341 mg/kg dw
Eau douce, 0.006 mg/L (AF= 50)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L (AF= 10)
Sédiment (Eau de mer), 0.034 mg/kg dw
Sol, 0.065 mg/kg dw
Ingestion (alimentaire), 11 mg/kg food (AF= 90)
Eau de mer, 0.001 mg/L (AF= 500)

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). En cas de contact par projection: > 0,4 mm/ Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Non applicable
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Non applicable
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Voir les SECTION 6+7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	pâteux 20°C: solide
Couleur	voir la désignation de produit
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 100
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm ³]	1.9 - 2.09
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	non applicable
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)
METAL REPAIR BATONNET EPOXY ACIER 175mm

Date d'émission 27.04.2022, Révision 21.02.2022

Version 07. Remplace la version: 06

Page 8 / 15

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 7

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg bw
Substance
Carbonate de calcium, CAS: 471-34-1
LD50, oral, rat, 6450 mg/kg bw (IUCLID)
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré
LD50, oral, rat, 2600 mg/kg bw
Oxyde de titane, CAS: 13463-67-7
LD50, oral, rat, > 10000 mg/kg
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
LD50, oral, rat, 1916 - < 2455 mg/kg (ECHA)
LD50, oral, rat, 2169 mg/kg bw
NOAEL, oral, rat, 15 mg/kg bw/day
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A, CAS: 1675-54-3
LD50, oral, rat, > 15 000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg bw
Substance
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré
LD50, dermique, lapin, > 10 200 mg/kg bw
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
LD50, dermique, rat, 1280 mg/kg (Lit.)
LD50, dermique, rat, 1 mL/kg bw
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A, CAS: 1675-54-3
LD50, dermique, rat, > 23 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
Carbonate de calcium, CAS: 471-34-1
LC0, inhalatoire, rat, 0,0812 mg/L (90 min) (IUCLID)
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré
LC50, inhalatoire, rat, > 0.1 mg/L (Air)
Oxyde de titane, CAS: 13463-67-7
LD50, inhalatoire, rat, > 6,8 mg/l (4 h)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance

Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7

œil, non irritant

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2

œil, lapin, Etude in vivo, Peut causer des dommages irréversibles aux yeux.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance

Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7

dermique, non irritant

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2

dermique, Modèle d'épiderme humain reconstitué, OECD 435, corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Sensibilisant.
Méthode de calcul
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance

Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7

inhalatoire, non sensibilisant

dermique, non sensibilisant

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2

dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7

inhalatoire, non irritant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2

NOAEL, oral, rat, 15 mg/kg bw/day, OECD 422, un effet néfaste observé

Mutagenèse Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7

in vivo, aucun effet nocif observé

in vitro, aucun effet nocif observé

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2

in vitro, OECD 476, aucun effet nocif observé

Toxicité sur la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day (subchronic), aucun effet nocif observé

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)
METAL REPAIR BATONNET EPOXY ACIER 175mm

Date d'émission 27.04.2022, Révision 21.02.2022

Version 07. Remplace la version: 06

Page 11 / 15

oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 443, aucun effet nocif observé, Effects on fertility,

Cancérogénèse Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

Autres informations Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré
LC50, (96h), Danio rerio, 87 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 12 mg/L
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, > 733 mg/L
NOEC, (21d), Daphnia magna, 3.5 mg/L
NOEC, (72h), Desmodesmus subspicatus, 388 mg/L
Talc (Mg3H2(SiO3)4), CAS: 14807-96-6
LC50, (24h), Brachidanio rerio, >100 mg/L (IUCLID)
Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7
LC0, (48h), Leuciscus idus, > 1000 mg/l
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
LC50, (96h), poisson, 175 mg/L
EC50, (72h), Algae, 84 mg/L
EC50, (96h), Daphnia magna, 718 mg/L
NOEC, (28d), sol macro-organismes, 2 mg/L
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A, CAS: 1675-54-3
LC50, (96h), poisson, 2 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 1.8 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations d'épuration Pas d'information disponible.

Biodégradabilité Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Tarif douanier:**

39073000

Méthode de classification

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
 Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
 Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)
METAL REPAIR BATONNET EPOXY ACIER 175mm

Date d'émission 27.04.2022, Révision 21.02.2022

Version 07. Remplace la version: 06

Page 15 / 15

Copyright: Chemiebüro®